

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 28 juin, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M^{me} PERRONIN Maryse (procuration donnée à M^{me} HILLERE Maryvonne) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M^{me} ROCHE Valérie (procuration donnée à M^{me} POUMEROL Caroline) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique)

Était absent :

M. RAVET Serge

M^{me} Pascale JEAN a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-03-34 : DÉMOLITION DES BIENS COMMUNAUX CADASTRÉS AC 491 ET AC 111

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet global de revitalisation de l'entrée nord de la ville, l'EPF Auvergne a acquis au cours des dernières années plusieurs propriétés situées sur l'îlot de la Place (cadastrées AC 111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119 et 490) afin de permettre à terme la réalisation d'un programme de construction de logements neufs après démolition du bâti existant.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que l'îlot de la Place comporte, en plus desdites propriétés, deux parcelles communales cadastrées AC 491 et AC 111 qui nécessitent également des déconstructions.

En vue de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser les procédures de passation des marchés et de permettre que l'ensemble des démolitions aient lieu simultanément, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de déléguer à l'EPF Auvergne la maîtrise d'ouvrage relative à la démolition des deux biens appartenant à la commune au sein de cet îlot.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la déconstruction des bâtiments implantés sur les parcelles communales cadastrées AC 491 et AC 111 ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,



Anthony Palermo

